

BUREAU

Séance du 18 avril 2024

Délibération BU_20240418_004

Marché de fourniture, livraison et prestations de réparation de pneumatiques pour le Département de l'Indre et le SDIS : constitution du groupement de commandes, approbation de la convention constitutive et autorisation de lancement de la procédure.

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, ci-annexé, entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation d'un marché de fourniture, livraison et prestations de réparation de pneumatiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}. La constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Indre et le SDIS pour la passation d'un marché de fourniture, livraison et prestations de réparation de pneumatiques est approuvée.

Article 2. La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Article 3. Le Département de l'Indre, coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises pour l'attribution de marchés propres à chacun des membres du groupement, dans le cadre d'une procédure formalisée.

Article 4. En cas de procédure infructueuse, le Département, coordonnateur, est autorisé à engager une nouvelle procédure.

Marc FLEURET